Image not found or type unknown

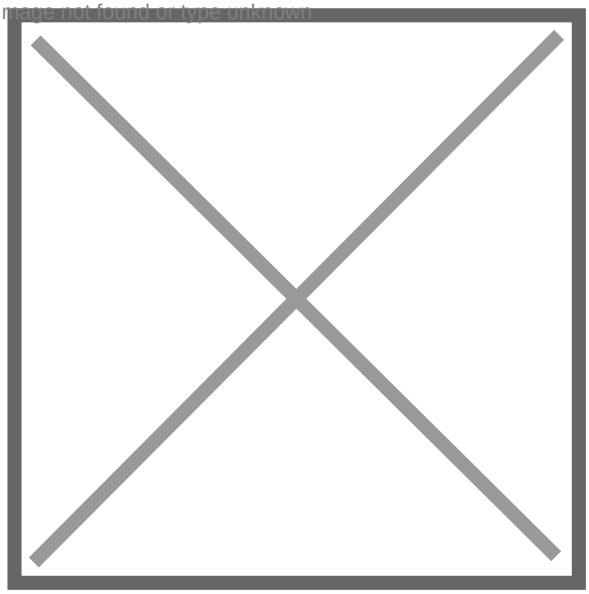

Litige avec un commercant, il veut m'attaquer en justice

Par **melcel**, le **06/10/2008** à **11:15**

j'ai acheté un poêle à 269E, lors de la livraison, un poele de 879E ma était donné par erreur, n'ayant pas vu l'erreur, je fais installé mon poele l'après midi même.
le soir le vendeur me telephon epour me dire qu'il c'est trompé je lui explique que le poele a dela fonctionné, je suis prete a le rendre, apres plusieur coup de tel le directeur du magasin prend contact avec moi, deux proposition : je rend le poele ou je l'achete, il me dis etre malhonnete et me parle comme si c'etait de ma faute alors que moi, j'ai payé le poele je ne l'ai pas volé, de ce fait, je lui annonce que vu comme il me parle, le poele de 879E reste chez moi tampis pour leur erreur, je viens de recevoir une lettre recommande me disant que si je ne reponds pas a une de ces proposition, il attaque une procédure judiciaire, en a t-il le droit et dois-je rendre le poele?
qu'es ce que je risque si je garde le poele sans rien leur payer?

Par **gloran**, le **08/10/2008** à **22:42**

Bonjour,

Posez-vous les bonnes questions.

Avez-vous signé un bon de livraison ?
Si oui, qu'indique-t-il ? la référence du poele à 879 euros ou celui à 269 euros ?

Si le bon de livraison n'indique pas la référence du poele à 879 euros explicitement, et si par

ailleurs votre bon de commande parle du poele à 269 euros, le commerçant tente ici un bluff ou ne connaît pas le droit.

La France est un pays de droit écrit. Pour vous attaquer en justice, encore faudrait-il qu'il soit en mesure de prouver qu'il vous a livré le mauvais poêle. Dans ce domaine, seuls les bons de commande et de livraison auront force probante.

Attention cependant si vous lui écrivez et avouez que vous avez le poele à 879 euros :)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés